



Délai de remise en vente d'une marchandise

Par **sophie7**, le **26/08/2008** à **21:09**

Bonjour à tous, j'ai vraiment besoin d'être éclairée! Il y a 5mois, je reçois un accompe de 50% sur une piscine en kit que je vendais. L'acheteur me dit venir chercher la marchandise après 15jours. N'ayant plus de nouvelles, je le rappelle et il me certifie venir début Juin. Au mois de juillet, toujours sans nouvelles, je lui envoie un recommandé avec accusé de reception. Celui-ci m'est renvoyé stipulant que le courrier n'a pas été réclamé. A ce jour, je ne sais plus le contacter par téléphone. Je voudrais remettre la marchandise en vente car celle-ci risque de s'abîmer. Quel est mon recours dans cette situation qui franchement me bloque et me destabilise? Merci de me répondre

Par **JamesEraser**, le **29/08/2008** à **08:03**

Si vous êtes vendeur pro, vous ne devriez pas méconnaître les possibilités qui vous sont offertes. A défaut, vous pouvez cliquer sur le lien ci dessous.
<http://www.infoleg.ccip.fr/Acompte-ou-arrhes-quelle-difference-fiche-61-6165.html>